Canard enchaîné

Laisse bitume...

12/5/10

C'EST une centrale d'« enrobé à chaud ». On y sèche et chauffe des granulats, qu'on mélange avec du filler (poudre minérale) et du bitume : le tout servira à faire de belles routes. C'est Eurovia, une filiale de Vinci, qui l'exploite. Eurovia, qu'un tribunal vient de condamner, ce lundi 10 mai, pour *« faute inexcusable »* : un de ses ouvriers est mort voilà deux ans d'un cancer de la peau à la suite de son exposition, a dit le tribunal, aux fumées du bitume...

La centrale enfume et incommode cinq petites communes du Lot-et-Garonne : Samazan, Bouglon, Caumont-sur-Garonne, Fourques-sur-Garonne et Sainte-Marthe. D'abord mobile, elle est devenue fixe par arrêté préfectoral du 6 mai 2008. Pourtant, dans l'enquête publique réalisée en 2007, le commissaire enquêteur mettait en garde sur les *« incidences notables prévisibles, et en particulier sur la santé humaine, la diversité biologique, la faune, la flore, le sol, les eaux, l'air, le bruit et le paysage »*, et regrettait au passage le silence des services de l'Etat (Drire, Ddass ou encore DDE). Classée ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement), pondant jusqu'à 240 tonnes de bitume par heure, que viennent chercher 80 camions par jour, cette centrale énerve. L'odeur, d'abord, qui *« prend à la gorge »*, d'après les riverains. Richard Dupiol, président de l'association Halte à la pollution : *« La fumée ne s'échappe pas de la vallée. On s'en prend plein le nez. On est intoxiqués. On bouffe de la fumée. »* Une fumée qui, après contrôle, s'avère porteuse de HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) : des composés chimiques très toxiques.

Plus rigolo encore : l'usine est construite en zone inondable. *« La Drire le savait très bien. Pourtant, la zone est devenue constructible !* s'indigne Richard Dupiol. *Dans le prochain PLU* (plan local d'urbanisme), *on constate des hauteurs d'eau de 1,50 m à 2 m au niveau de l'usine. »*

Le maire confirme : *« La zone est inondable, mais il n'y a pas de risque. Le silo à bitume et tous les produits qui pourraient s'avérer dangereux sont situés à 1,35 m du sol. »* Et d'ajouter : *« C'est vrai, tous les ans, ça inonde, mais deux à trois jours, pas plus ! Vous savez, le moulin aussi il prend l'eau. »* Tu comme ça.

Bref, quand le bitume va, tout va...

Professeur Canardeau